



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Sifi GHRIEB, a présidé, ce mercredi 8 avril 2026, une réunion du Gouvernement consacrée aux points ci-après :

Le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif fixant les conditions et les modalités de motivation à l'identification et/ou à l'arrestation des auteurs des infractions relatives aux stupéfiants et aux substances psychotropes et/ou à mettre fin à l'infraction.

Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la drogue 2025-2029 approuvée par le Conseil des Ministres qui s'est tenu le 20 avril 2025.

Ce projet de texte vise notamment à consolider les mécanismes de prévention, de dissuasion et de répression de l'usage et du trafic illicites des stupéfiants, en associant les différentes franges de la société dans une démarche inclusive, à travers l'octroi d'intéressements pécuniaires et autres, aux citoyens qui fournissent des informations permettant l'arrestation des auteurs de ces infractions.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif fixant les spécifications techniques des compléments alimentaires destinés à la consommation humaine et leur encadrement.

Fondé sur les directives du programme commun de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé, ce projet de texte vise



à combler le vide juridique en matière de sécurité et d'innocuité des compléments alimentaires, pour éviter les conséquences néfastes pour la santé des citoyens.

A ce titre, cette nouvelle réglementation détermine les spécifications techniques des compléments alimentaires destinés à la consommation humaine et fixe la liste des vitamines et sels minéraux autorisés et leurs doses maximales.

Par ailleurs, le Gouvernement a entendu une communication sur l'enseignement coranique, qui constitue dans notre pays un patrimoine culturel profondément enraciné, ayant contribué à renforcer le référent religieux national à travers les générations. Les institutions religieuses et les structures d'enseignement coranique jouent un rôle central dans l'apprentissage du Coran et de ses sciences, avec plus de 1.250.000 adhérents, encadrés par près de 40.000 encadreurs.

Face à l'essor de l'enseignement coranique et afin de s'adapter à la transformation numérique, il est devenu indispensable d'organiser et de réguler cette activité, notamment en la soumettant à un cahier des charges et en apportant un accompagnement aux acteurs concernés, en vue de préserver le référent religieux national, de renforcer la cohésion sociale, de consolider les valeurs de la modération et de connecter les jeunes générations à leur patrimoine algérien authentique.

Enfin, le Gouvernement a entendu une communication sur le processus de désactivation des réseaux de télécommunications G2 et G3 en Algérie ainsi que l'organisation et sécurisation de l'acquisition des téléphones mobiles pour le marché national.



Depuis l'avènement et le déploiement des réseaux 4G et 5G sur le marché national, l'extinction des technologies 2G et 3G est devenue une nécessité, motivée par des raisons technologiques et économiques, notamment afin de permettre la libération des ressources spectrales et le développement des réseaux plus avancés de la 4G et la 5G, d'une part et la réduction des coûts de l'entretien et de la maintenance des équipements et supports des réseaux 2G et 3G, d'autre part.

À ce titre, un plan d'action a été proposé pour la mise en œuvre progressive de la migration vers les nouveaux réseaux et l'extinction définitive des réseaux 2G et 3G à l'horizon 2029.

Dans le même cadre, il est impératif d'accompagner ce développement technologique par la mise à niveau de la réglementation en vigueur afin de garantir la disponibilité des téléphones mobiles, tout en faisant face aux risques liés à la cybercriminalité et au fonctionnement des réseaux nationaux de télécommunications.